

INFOMURAT

bulletin d'information trimestriel



PAGE 4
Budget 2022

PAGE 6
**Le moulin de
La Chevade**

PAGE 11
**SPPEH du
Cantal**

n°104 **AVRIL 2022**



www.murat.fr

 Ville de Murat

 Cinéma de Murat - L'Arverne

SOMMAIRE

- 4 DOSSIER**
Budget : financer les projets structurants
- 6 FOCUS**
Le moulin de La Chevade
- 7 EN BREF**
AGENDA
- 8 REGARDS**
Ces derniers mois
- 9 ASSOCIATIONS**
Mine de Rien : promouvoir le chant choral
- 10 HAUTES TERRES COMMUNAUTÉ**
Des aides pour accompagner les entreprises
- 11 INFOS PRATIQUES**
SPPEH Cantal
- 12 HISTOIRE LOCALE**
Antoine Dominique Chabanon



Photo exposée au Jardin du Luxembourg, à Paris.

LE SAVIEZ-VOUS ?

RÉPONSE À LA QUESTION DU N°103 :

Construit dans les années 70, pourquoi le foyer de l'hôpital de Murat porte-t-il le nom d'Alice Seguin ?

Le foyer Alice Seguin de l'hôpital, construit en 1970, est depuis utilisé comme salle de détente pour la maison de convalescence, comme lieu de réunions pour la fête des malades, le Noël des résidents ou des enfants du personnel, pour la collecte des dons du sang et permet d'accueillir de nombreuses animations (spectacles, conférences, etc.). C'est l'acceptation par l'hôpital du don de Mademoiselle Alice Seguin, décédée le 22 avril 1970, et la vente de ses biens, qui a permis le financement partiel de la construction de cette salle qui porte son nom.



LA QUESTION DU N°104 :

Quel maire engagea les travaux de construction du bâtiment de l'Hôtel de ville de Murat ?

LE MOT DU MAIRE



Dans le contexte d'un climat international tragique ou même dans celui de l'élection présidentielle, la parution de notre bulletin municipal ne constitue certes pas un événement d'une grande importance. Mais la vie de notre commune continue : voici donc le nouvel Info-Murat. Ce périodique municipal, qui, depuis 27 ans, évolue sans cesse, sans bouleversement notable, j'ai souhaité qu'il acquiert un nouvel élan grâce à une présentation revisitée, sans pour autant remettre en cause les rubriques habituelles. Je suis heureux de vous le présenter aujourd'hui et je remercie les concepteurs qui assurent depuis toujours la rédaction de cette petite revue trimestrielle et qui ont réalisé en interne son nouvel habillage de printemps.

La rubrique « Histoire locale » de ce magazine s'est souvent appuyée sur les recherches de M. Henri Vitrolles dont les travaux, pendant de nombreuses années, ont fait les belles heures des publications de la Revue de la Haute-Auvergne. Eminent historien local, lecteur attentif de notre bulletin, il n'était pas rare qu'il nous adresse une note manuscrite pour y apporter une précision ou un complément d'information. Il ne pourra pas le faire à propos de l'article consacré à un Muratais dont la famille fut longtemps propriétaire de sa maison du faubourg, mais le choix de la rédaction d'évoquer Antoine Dominique Chabanon, acté avant le décès de M. Vitrolles en février dernier, donne un relief tout particulier à cette chronique historique.

Si l'Etat s'autorise depuis près d'un demi siècle à un déficit budgétaire, devenu une règle plutôt qu'une exception, il fait obligation aux communes d'établir chaque année des budgets sincères et équilibrés. Cette exigence légale contraignante a le mérite d'éviter les dérives financières et de préserver les collectivités territoriales d'une mise sous tutelle qui sonnerait le glas de toute autonomie politique, car le budget est le document qui reflète le fonctionnement et incarne la volonté d'investissement de chaque commune. Les orientations budgétaires de celui de Murat, voté à l'unanimité le 17 mars dernier, sont analysées dans le dossier d'ouverture de ce 104^{ème} numéro.

Certains investissements, réalisés sur notre territoire, sont financièrement assumés par la Communauté de communes. C'est le cas de la restauration du moulin de la Chevade qui fait l'objet du focus du bulletin municipal tandis que l'espace réservé à Hautes Terres Communauté est consacré cette fois-ci aux aides économiques consenties par la collectivité. Une nouvelle association, « Mine de Rien », support d'un nouveau groupe vocal, Petit grain d'phonie, a vu le jour dans notre commune et Info-Murat lui offre une fenêtre d'expression dans son numéro d'avril qui inaugure sa nouvelle formule, que sans attendre, je vous engage à découvrir.

Gilles CHABRIER

Maire de Murat



Info-Murat, bulletin d'information municipal gratuit. Édité par la municipalité de Murat.

Directeur de la publication : Gilles Chabrier. **Responsable de rédaction** : Christian Pichot-Duclos. **Comité de rédaction** : Béatrice Chevallet, Pierrick Roche, Danielle Rolland, Béatrice Thomas, Emma Giraudet. **Impression** : mairie de Murat. **Tirage** : 1 500 exemplaires.



Budget :

FINANCER LES PROJETS STRUCTURANTS

Chaque année, le budget est l'acte qui reflète le fonctionnement et incarne la volonté d'investissement de la commune.

Depuis longtemps, deux principes fondamentaux en régissent l'établissement : la stabilité fiscale et la maîtrise de la dette. Ces 2 principes, garants d'une bonne santé financière de la collectivité, en réduisent de fait les sources de financement, et c'est une politique active de recherche de subventions qui permet à la municipalité de tenir ses engagements sans y déroger.

La permanence de ces deux principes de gestion se heurte à une évolution constante des charges auxquelles la commune doit faire face : inflation, baisse des dotations de l'Etat, baisse des recettes des régies municipales (due à la pandémie), nécessité d'offrir de nouveaux services ou dépenses exceptionnelles. Ces éléments ne font qu'accroître les difficultés à tenir la ligne de rigueur définie par les élus, sans pour autant sacrifier les investissements nécessaires au développement de la commune ni se dérober au soutien de l'économie locale grâce au Plan de relance du Gouvernement.

STABILITÉ FISCALE

Pendant longtemps, les ressources fiscales d'une commune étaient constituées par le prélèvement de 4 taxes : professionnelle, habitation, foncier bâti, foncier non bâti. A partir de 2002, la taxe professionnelle fut perçue par la Communauté de communes qui reverse depuis lors à Murat le montant du produit de sa TP de 2001, diminué du coût des compétences transférées (ordures ménagères, office de tourisme, urbanisme). La taxe d'habitation a été supprimée au cours du quinquennat présidentiel qui s'achève (compensée par une dotation de l'Etat) et ne demeurent que 2 taxes (foncier et foncier non bâti) dont le montant des taux est le seul levier d'évolution à la disposition de la commune. Les bases d'imposition sont fixées par l'Etat qui les revalorise chaque année mais les taux de ces taxes dépendent de la seule décision des élus et sont (à Murat historique) figés depuis 1997. Le maintien de ce gel, destiné à contenir les charges fiscales des citoyens, génère, du fait de la création de la commune nouvelle et pour la 5^{ème} année consécutive, une baisse peu perceptible mais effective des taux auxquels sont assujettis les contribuables de la commune historique de Murat.

MAÎTRISE DE LA DETTE

Autre axe principal de gestion, initié à la fin des années 90 après 15 ans d'investissements lourds qui ont transformé le visage de la commune et l'ont dotée des équipements indispensables à sa fonction de bourg-centre, le désendettement a toujours été l'une des préoccupations majeures des municipalités successives à partir du seuil au-delà duquel il n'était plus possible d'aller. Après avoir ramené la dette à un ratio conforme à la moyenne des villes entre 500 et 2000 habitants puis poursuivi l'écroulement de celle-ci, la commune, afin de profiter des taux d'intérêts bas et des opportunités du Plan de relance, s'est fixé jusqu'à la fin du mandat un tableau de recours à l'emprunt qui permettra de réaliser les investissements nécessaires sans alourdir son encours. En prenant en compte l'ensemble des budgets (budget principal, eau et assainissement et logements de l'ancienne école maternelle) l'encours de la dette qui s'établissait en 2014 à hauteur de 2.753.468 euros avant d'être, en 2020, ramené à 2.320.227 euros, ne devrait pas, à l'horizon 2026, excéder 2.265.000 euros. Le compte administratif 2021 (état des recettes et des dépenses réelles de l'exercice) fait apparaître une capacité de désendettement (exprimée en années) de 3,91 pour le budget principal et de 1,94 pour celui de l'eau et l'assainissement, données à comparer avec le seuil d'alerte fixé à 8 années.

RECHERCHE DE SUBVENTIONS

Le gel du taux des taxes fiscales et la modération du recours à l'emprunt limitent les ressources financières de la commune, c'est pourquoi une politique active de recherche de subventions est cruciale pour l'établissement et surtout l'exécution de chaque budget. Mais l'argent ne tombe pas du ciel : il faut sans cesse établir des dossiers de demande de subventions, les adresser aux éventuels financeurs (Agence de l'eau, Département, Région, État), suivre leur instruction, veiller au versement des aides obtenues, répondre aux appels à projets des différents organismes ou acquérir de nouveaux labels qui donnent droit à des sources de financement complémentaires. Ainsi, en 2015, l'appel à projets concernant le Tep CV (Territoires à énergie positive pour la Croissance Verte) a soutenu 80 % du remplacement des menuiseries extérieures des bâtiments communaux, de celui des ampoules de l'éclairage public et de l'acquisition d'un véhicule électrique. L'attribution du label Petite Cité de Caractère (2015 renouvelé en 2021) a permis à la Région de cofinancer l'opération « Façades » et la restauration de la Maison de la faune. Plus récemment le Plan de relance gouvernemental a couvert les dépenses de la réfection de la place du Planol à hauteur de 50%.

Sur les 3 derniers exercices, la moyenne annuelle d'obtention de subventions destinées à financer les réalisations communales s'élève pour le budget principal à près de 443.000 euros et pour le budget eau et assainissement à 110.000 euros. La commune a donc bénéficié depuis 2019 (en moyenne par an) d'un montant de subventions d'investissement d'environ 553.000 euros, qui correspond, à titre de comparaison, à la presque totalité du coût du projet d'aménagement de la micro-crèche programmé cette année au centre Léon Boyer.

En 2022, concernant le seul budget principal, la part des subventions des dépenses Hors Taxes d'équipement devrait atteindre 62 % dont plus de la moitié (58%) proviennent de l'Etat. 85 % de ces subventions inscrites au budget 2022 sont d'ores et déjà acquises.



Restauration de l'Hôtel de ville



Micro-crèche au Centre Léon Boyer



Réfection de chaussée Avenue des 12 et 24 juin



École numérique

LE MOULIN DE LA CHEVADE : TÉMOIN DU PASSÉ, ATOUT DU PRÉSENT



Certains investissements, réalisés sur notre territoire, sont financièrement assumés par Hautes Terres Communauté, comme dans le cadre de l'opération de préservation et de valorisation d'un petit patrimoine non protégé qui constitue le plus souvent une richesse architecturale traditionnelle et vernaculaire (travail, four banal, lavoir, ponceau, etc.) d'un intérêt évident.

Ce programme, engagé en 2021 et qui concerne 48 ouvrages à rénover dans 27 communes différentes, est estimé à plus d'un million d'euros de travaux qui seront subventionnés par l'Etat, la Région et le Département. Après Celoux, La Chapelle-Laurent,

Marcenat, Sainte-Anastasie et Viragues, c'est au tour de Murat de bénéficier de cette opération communautaire grâce la restauration du moulin de La Chevade qui devrait être mise en œuvre en 2022.

La plus ancienne machine à eau (levier à contrepoids permettant de plonger un seau dans un puits et de le remonter) aurait vu le jour en Perse il y a environ 4500 ans, mais l'invention de la roue hydraulique, destinée à actionner les moulins à blé de la Méditerranée, ne daterait que du III^{ème} siècle avant J.C. Au Moyen Âge, les moulins dépendaient surtout de monastères ou du seigneur local, car il fallait pouvoir disposer juridiquement du cours d'eau et faire face aux frais de construction et d'entretien. En France, au début du XIX^{ème} siècle, on compte en moyenne un moulin (qu'il soit à eau ou à vent) pour 300 habitants. Celui de La Chevade (peut-être érigé dès la fin du XVII^{ème}) fait partie de ces statistiques puisqu'il figure sur le premier cadastre véritablement fiable de 1810.

Il s'agit d'une petite construction (5,85 x 8,00 m) maçonnée en pierres et couverte en lauzes, située sur le Bournantel, à quelque 150 mètres du village de La Denterie.

L'état actuel du bâtiment est caractérisé par des défauts d'étanchéité de la couverture, la colonisation des versants par les mousses et les lichens, la dégradation du faîtage, des rives et des abouts de chevrons. Le mécanisme du moulin (parties métalliques, bois, meules) est pour sa part fortement endommagé. Les abords sont très végétalisés et très humides, le bief (canal artificiel de dérivation guidant l'eau jusqu'à la roue hydraulique) est détérioré en plusieurs endroits en amont, et détruit à l'entrée de l'ouvrage.

Les travaux de rénovation de l'édifice seront essentiellement constitués par la révision de la couverture, le traitement de la charpente, la reprise des mortiers de façades, la restauration de la porte d'entrée et la réhabilitation du mécanisme du moulin. A l'extérieur, après la réfection du bief en amont et celle de la zone de passage de l'eau dans le bâtiment, un éclaircissement de la végétation viendra améliorer le cadre environnemental de ce site patrimonial. Enfin, pour faciliter et parfaire l'accès au moulin, 3 panneaux directionnels seront installés

afin de valoriser les 2 chemins y conduisant, et une aire nivelée sera réalisée en terre/pierre compactée, agrémentée par un espace de détente à destination des habitants et des touristes (table de pique-nique, panneau d'information pédagogique).

Ces travaux de sauvegarde et de mise en valeur de ce patrimoine identitaire (témoin d'un artisanat ancestral pouvant devenir un véritable atout touristique pour le territoire) représentent un investissement de plus de 80.000 € HT entièrement pris en charge par la Communauté de communes et dont la mise en œuvre devrait être engagée au cours du 2^{ème} semestre.



EN BREF

MURAT AU JARDIN DU LUXEMBOURG

Du 5 mars au 3 juillet 2022, l'association France, Patrimoines et Territoires d'Exception présente avec le Sénat, une exposition dessinant les multiples visages des paysages patrimoniaux et espaces naturels de France. Cette dernière est accrochée sur les grilles du jardin du Luxembourg et mettra en valeur les nombreux trésors patrimoniaux des quatre coins de la France. **Les toits enneigés de Murat figurent parmi cette exposition !**



UNE NOUVELLE SAGE-FEMME À MURAT

Julie Goutaland, jeune sage-femme conventionnée, vient de s'installer à Murat. Depuis début février 2022, son cabinet se situe à la Maison de Santé, au 8 bis rue Justin Vigier. Vous pouvez prendre rendez-vous sur Doctolib ou bien directement par téléphone au 06 05 43 30 52.

AGENDA

AVRIL

SPECTACLE SUR PRÉVERT

Par la compagnie Gaf'Alu

Vendredi 8 à 18 h - Médiathèque

COUP DE COEUR DU FESTIVAL DU COURT-MÉTRAGE

Projection d'une sélection de court-métrage

Mardi 12 à 20 h 30 - Cinéma

CONCERT DE BERNARD OUDOUL

Entrée gratuite

Samedi 16 à 21 h - Halle

SOIRÉE DANSANTE

Repas et soirée dansante, organisés par l'Union Sportive Murataise

Dimanche 17 à partir de 19 h - Halle

50 ANS DU PGM

50^{ème} anniversaire du Peloton de Gendarmerie de Montagne de Murat

Samedi 30 avril dès 13 h 30 - Gymnase

MAI

CONFÉRENCE SUR LA FLORE SAUVAGE

Par l'Université Inter-Âge de Haute-Auvergne

Mardi 3 à 18 h 30 - Cinéma

RANDO MOTO

Défilé de 400 motos au profit du Téléthon

Dimanche 15 - Gymnase

25^{ÈME} TOURNOI DES JEUNES

Tournoi de football organisé par l'Union Sportive Murataise

Dimanche 15 - Stade Jean Jambon

JUIN

TRAIL DES VOLCANS

Étape Thiézac- Murat

Dimanche 5

FINALES DE FOOTBALL

Finales de Coupe Combourieu et du Cantal.

Samedi 11 - Stade Jean Jambon

TRAVAUX RUE SAINT-MARTIN



Les travaux d'embellissement du cœur de ville continuent, après la fin du chantier de la place du Planol, avec la ré-

fection de la rue Saint-Martin. **Jusqu'à la fin des travaux, estimée à mi-mai, le stationnement ainsi que la circulation sont interdits au sein de cette rue.**

LES ÉLECTIONS AU GYMNASÉ

Le vote pour les élections de 2022, présidentielle et législatives, **aura lieu exceptionnellement au gymnase de Murat.**

Les bureaux de vote, de Murat et de Chastel-sur-Murat, seront ouverts les dimanches 10 et 24 avril 2022 de 8 h à 19 h. Rappel : pour pouvoir voter, une pièce d'identité ainsi que la carte d'électeur sont obligatoires.

5^{ÈME} JOURNÉE MURATAISE DES VÉHICULES D'ÉPOQUE

Près de 400 véhicules exposés, bourse, tombola ...

Dimanche 12 - Centre historique

CIRQUE

Lundi 13 et mardi 14 - Parking du gymnase

FÊTE DE LA MUSIQUE

Concert des chorales des collèges de Murat et de Saint-Flour

Mardi 21 à 20 h 30 - Halle

CHALLENGE THIERRY AVENIN

Organisé par le Carreau Murataise

Samedi 25 - Parking de la gare

JUILLET

FÊTE DE LA SAINT-PIERRE

Du 1^{er} au 3 - Place du Balat



1. JOURS DE DANSE(S)

25 janvier 2022

Dans le cadre de « Jours de danse(s) », Rubén Molina, chorégraphe, a donné une conférence sur le flamenco.

2. BLINDTEST - HIBERNAROCK

9 février 2022

L'école de musique de Hautes Terres Communauté a brillé lors d'un blind-test à la Halle de Murat.

3. CONCERT - HIBERNAROCK

12 février 2022

Le groupe londonien Tankus the Henge était de passage à Murat le temps d'un concert. Le groupe Lavach' a assuré la première partie.

4. ÉTIENNE DAVODEAU

18 mars 2022

Le célèbre auteur de bande dessinée, Étienne Davodeau est venu à la rencontre de son public muratais.

5. CÉRÉMONIE DU 19 MARS

Commémoration en présence de Monique Cabour, Sous-Préfète de Saint-Flour, Jean-Yves Bony, député, Bernard Delcros et Stéphane Sautarel, sénateurs, Martine Guibert, conseillère régionale, Aurélie Bresson, conseillère départementale et Gilles Chabrier. *Jean-Pierre Decq, Bernard Escure : Croix du combattant. Henri Murlon : Chevalier de la Légion d'honneur*

ASSOCIATIONS

MINE DE RIEN, promouvoir le chant choral

L'association Mine de Rien, créée en septembre 2021, est la structure associative qui gère le nouveau groupe vocal « Petit grain d'phonie », sous la direction artistique de son chef de chœur Gildas Thomas, bien connu à Murat.

LE CHEF DE CHŒUR

Gildas Thomas est auteur-compositeur-interprète. Il se définit comme « *chantiste plutôt que chanteur, c'est-à-dire celui qui touche à tout ce qui tient à la chanson : chanter bien sûr, écrire des textes, monter et produire des spectacles chantés, animer des ateliers d'écriture, et bien évidemment « faire chanter » des amateurs, dans le sens noble du terme.* »

COMMENT CONÇOIT-IL SON RÔLE DE CHEF DE CHŒUR ?

« Je ne sais pas si le nom de chef de chœur est bien approprié... car il suppose que je fasse travailler des choristes. Quant à moi, je préfère m'adresser à des chanteurs car la nuance est de taille : le choriste est un instrumentiste de la voix. Il colore un morceau par son timbre, toujours juste et très rythmique. Mais il reste en « retrait ». Le chanteur raconte une histoire, il interprète un texte. Quand je dirige un groupe – terme que je préfère à celui de chorale – j'essaie de faire progresser les personnes sur cet aspect-là, plus important pour moi que la recherche de la justesse absolue. »



TOUTE PERSONNE PEUT-ELLE S'INITIER AU CHANT CHORAL ?

« On apprend à parler par mimétisme phonique, et ensuite on apprend à lire. En musique, cela devrait être pareil : apprendre déjà à produire des sons, à battre des rythmes et ensuite seulement apprendre le solfège ... Ainsi, toute personne ayant des cordes vocales en état de marche peut chanter ! Et personne ne chante faux ! Je m'insurge contre la culture de ce pays qui a verrouillé tant de voix depuis la petite enfance sous prétexte que les gens chantent faux ! Il faut apprendre à écouter – j'écoute, je reproduis. C'est tout ce que je demande : apprendre à chanter, c'est d'abord cultiver son oreille – apprendre à ressentir le rythme, la pulsation dans son corps. Donc, inutile de savoir lire la musique. Le plaisir suffit et quel plaisir ! Musique, rythme, rencontre avec un patrimoine musical français d'une richesse infinie, plaisir à partager avec le groupe, telle est la belle aventure du chant choral. »



Répétition un week-end par mois : le vendredi soir à 20 h, les samedis et dimanches après-midis de 14 h à 17 h – salle de musique du Centre Léon Boyer. Week-end « Portes Ouvertes » : le samedi 14 et le dimanche 15 mai, nous vous invitons à venir découvrir notre groupe vocal en participant à nos répétitions du mois de mai.

Contact : 06 26 04 04 92 ou 06 07 05 97 54

minederien@gmail.com



HAUTES TERRES COMMUNAUTÉ

DES AIDES POUR ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES

Hautes Terres Communauté et la commune de Murat apportent un soutien financier aux entreprises, en cofinçant des aides pour les investissements visant la modernisation de leurs outils. Deux aides sont actuellement disponibles pour les entreprises commerciales, artisanales ou de services ayant un chiffre d'affaires inférieur à 1 million d'euros :

DISPOSITIF RÉGIONAL

€ Dépenses éligibles de **10 000 à 50 000 € HT**

 Taux d'aide de **30 à 40 %**

DISPOSITIF LEADER

€ Dépenses éligibles de **8 000 à 75 000 € HT**

 Taux d'aide de **40 %**

 Clôture de cette aide au **31 août 2022**

Les investissements éligibles vont de la rénovation extérieure à l'aménagement intérieur du local commercial en passant par les huisseries, vitrines et enseignes. Sont également finançables certains matériels professionnels, équipements de mise sécurité, informatiques, véhicules de tournées, etc.

COMMENT OBTENIR UNE AIDE ?

La première étape consiste à bien délimiter son projet, faire établir des devis. **Attention, Il est important de n'engager aucune dépense (signer un devis, verser un acompte) avant d'avoir déposé le dossier.** Après avoir vérifié l'éligibilité des dépenses, la demande est déposée et les travaux peuvent être réalisés. Le paiement des aides intervient sur présentation de l'ensemble des factures acquittées.

Pour vérifier votre éligibilité puis constituer le dossier, il est conseillé de se faire accompagner. Votre interlocutrice privilégiée est Amélie Julhes, l'animatrice économique - manager de commerces de Hautes Terres Communauté : animeco@hautesterres.fr - 04 71 20 22 62



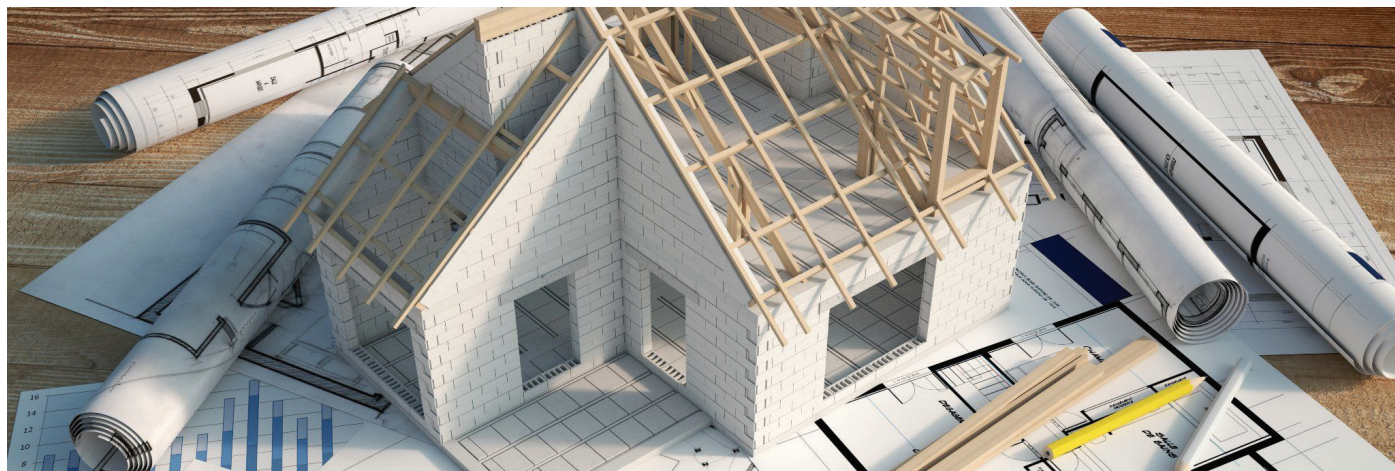
UN EXEMPLE D'ENTREPRISE SOUTENUE

Julien et Charlotte BOULET ont repris la boulangerie pâtisserie « Au Macaron de Massiac » en juillet 2019. Ils ont eu à cœur, depuis cette reprise, de développer leur activité. **Le soutien apporté via le LEADER et Hautes Terres Communauté vient conforter leur projet.** « Nous gagnons en confort et flexibilité grâce à une nouvelle chambre de fermentation. Nous pouvons ainsi renforcer notre offre de viennoiseries dans nos deux boutiques et les camions de tournée ». Ainsi, presque trois ans après leur installation, ce sont quatre emplois créés pour leur entreprise, qu'ils espèrent pérenniser rapidement.



UN PORTE-À-PORTE À MURAT LE 21 AVRIL AVEC LA CCI DU CANTAL

Le 21 avril prochain, Amélie Julhes, animatrice économique à Hautes Terres Communauté et Stéphane Gazal, conseiller entreprises- TPE- commerce à la CCI du Cantal viendront à la rencontre des commerçants de Murat. **N'hésitez pas à les solliciter pour vous assurer d'une heure de passage dans votre boutique.**



SSPEH :

Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat

Le département du Cantal compte 30 % de logements énergivores en raison de l'altitude du territoire, de leur ancienneté et de l'absence d'isolation.

C'est ce constat qui a conduit à la création de ce nouveau service public couvrant l'ensemble du territoire départemental et qui sera le maillon essentiel de la rénovation énergétique du Cantal et concourra à une réelle simplification des offres d'aides proposées aux petits locaux tertiaires et à l'ensemble des ménages cantaliens.

AMÉLIORER L'HABITAT

Financé en majeure partie par la Région (329.000 €), l'Etat (172.000 €) et par Le Conseil départemental et les EPCI (140.000 €), ce service est joignable à la Préfecture en un point unique au 04 71 46 40 00 ou sur renove-energie@cantal.fr pour répondre à une demande grandissante de conseil afin de mobiliser les aides publiques (Ma Prime Rénov en particulier) et donner plus de lisibilité et de facilité aux Cantaliens pour améliorer leur habitat et ainsi leur qualité de vie.

UN PLAN CLIMAT

Le Département souhaite aussi poursuivre son engagement par la rédaction d'un plan climat ambitieux listant des objectifs prioritaires : rénovation énergétique des bâtiments, achats durables tels que les véhicules électriques, fourniture d'électricité verte ainsi que la volonté de favoriser les circuits courts pour les denrées alimentaires.

Cantal Rénov Énergies est un service public gratuit qui apporte des conseils neutres, indépendants en dehors de tout démarchage commerciale.

CONTACTS AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Marc-Antoine Le Minh Triet, chef de projet :
04 71 46 59 70 ou male-minh-triet@cantal.fr

Myriam Ferry, chargée de mission transition énergétique développement durable :
04 71 46 22 75 ou mferry@cantal.fr

ANTOINE DOMINIQUE CHABANON, un député à la Convention

On peut encore aujourd'hui admirer au 26 rue du Faubourg Notre-Dame la façade ouvragée d'un immeuble dont l'édification semble faire suite à l'incendie qui, vers la fin du XV^{ème} siècle, ravagea ce quartier de la ville et dont quelque 80 maisons (probablement en bois) furent détruites par le feu. Ce fleuron du patrimoine architectural muratais (inscrit à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques en 1927) a appartenu pendant plusieurs siècles à la famille Chabanon, famille qui a donné 7 consuls à la ville, raison pour laquelle cette demeure est souvent dite – à tort – « Maison Consulaire ».

Du 13 au 16 février 1791, dans l'air du temps révolutionnaire, la Municipalité fait marteler les figurines sculptées sur la façade de cet immeuble sous prétexte qu'elles sont le symbole d'une « vanité contraire à la liberté et à l'égalité des droits ». Pourtant, Antoine Dominique Chabanon qui y est né le 3 août 1757, avocat de son état (il a fait ses études de droit à Montpellier), n'est pas un partisan de l'Ancien Régime mais plutôt un jeune homme acquis aux idées nouvelles. Pour preuve, à peine trois mois plus tard, il sera élu maire de Murat (le 15 mai) après la démission de son prédécesseur, Antoine Roux, qui se libère de sa charge pour accéder au poste de commissaire du Roi.

Au cours de son mandat très bref (à peine 1 an et demi), il procède au déménagement de l'hôpital du Faubourg dans l'ancien couvent de Saint-Gal (emplacement du cimetière actuel), acquis comme Bien national par le maire précédent, et décide de l'achat de celui des religieuses du centre ville (locaux actuels de la Maisons des services) pour y installer mairie, gendarmerie, et tribunal.

En septembre 1792, le Cantal envoie 8 députés siéger à la Convention nationale qui doit proclamer la déchéance du Roi, décider de son sort, fonder un nouveau régime et rédiger une nouvelle constitution. Parmi ces 8 députés élus en assemblée à Aurillac, on trouve Antoine Dominique Chabanon, maire de Murat et un certain Jean-Baptiste Carrier, né le 16 mars 1756 à Yolet. Autant le premier est un révolutionnaire modéré qui cherche à éviter tous les excès (il ne votera pas la mort du Roi mais son bannissement), autant le second est un fanatique qui donnera sa pleine mesure pendant la Terreur. Face aux périls extérieurs et aux révoltes intérieures (sévèrement réprimées à Bor-

deaux, Lyon, Marseille et surtout en Vendée), ce régime dictatorial imposé par Robespierre dès septembre 1793, est la porte ouverte aux exécutions sommaires et massives ainsi qu'aux pires exactions, comme celles perpétrées à Nantes par Jean-Baptiste Carrier. Après la chute de « L'Incorruptible » (le 28 juillet 1794), les partisans les plus compromis de la Terreur seront guillotins, à l'instar de Carrier, exécuté à Paris le 16 décembre.

En 1795, la Convention achève de rédiger la nouvelle constitution. Elle est votée le 22 août, approuvée par plébiscite, puis proclamée le 23 septembre. Le pouvoir exécutif est attribué à un collège de 5 membres (le Directoire) et le pouvoir législatif est confié à 2 assemblées : le Conseil des Cinq-Cents qui propose les lois, le Conseil des Anciens qui les approuve ou les rejette. Antoine Dominique Chabanon, réélu député, siégera dans la première chambre (puisqu'il a moins de 40 ans) jusqu'à son premier renouvellement en 1797. Il devient alors Commissaire Général du Directoire exécutif du Cantal, charge dont il sera évincé en juin 1799. Le 8 avril 1800, il est nommé sous-préfet de Saint-Flour par Bonaparte, Premier consul, nouvel homme fort du nouveau régime. En juillet, il permute avec son homologue de Murat et sera sous-préfet de sa ville natale pendant toute la durée de l'Empire. Révoqué après la première abdication de Napoléon, il retrouve son poste pendant les Cents-Jours et sera à nouveau remplacé après la défaite de Waterloo. Mais par ordonnance royale du 16 juin 1819, il redevient sous-préfet de Murat, fonction qu'il exercera jusqu'en novembre 1820.

Le 20 novembre 1831, à 74 ans, il est élu au Conseil municipal de la commune dont il avait été maire 40 ans plus tôt. C'est dans sa ville natale, et en sa maison du faubourg, qu'il meurt le 28 avril 1836.

Il semble qu'Antoine Dominique Chabanon n'eût d'autre ambition que de se rendre utile à son pays, à Paris comme en Haute-Auvergne. Une anecdote témoigne de son touchant attachement à sa petite patrie : le 28 mai 1791, refusant de prendre parti entre Saint-Flour et Aurillac, il fait voter « *une adresse à l'Assemblée Nationale pour solliciter de sa justice un décret qui fixe, irrévocablement, le siège de l'administration du Cantal à Murat, seul vrai point central du département* ». Paris n'a pas donné suite, dommage.

